



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 4  
Absents : 2  
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CLARIFICATION DU NOM DE LA ROUTE COMMUNALE DENOMMEE « ROUTE DU GRAND PLANE »**  
**DEL2024-92**

**Rapporteur : Jean-Luc MATTEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la route contiguë aux parcelles figurant au cadastre,

Section	Numéro	Lieudit	Surface
B	2496	56 ROUTE DU GRAND PLANE	00ha 09a 55ca
A	2269	LE GRAND PLANE	00ha 00a 26ca
A	2558	LE GRAND PLANE	00ha 03a 08ca
A	2804	LE GRAND PLANE	00ha 65a 97ca
A	2806	LE GRAND PLANE	00ha 05a 35ca
A	2807	LE GRAND PLANE	00ha 01a 51ca
A	2456	LE GRAND PLANE	00ha 08a 05ca
A	2457	LE GRAND PLANE	00ha 01a 68ca
A	2453	LE GRAND PLANE	00ha 07a 98ca
A	2740	LE GRAND PLANE	00ha 03a 82ca
A	2742	LE GRAND PLANE	00ha 32a 22ca
A	2739	231 ROUTE DU GRAND PLANE	00ha 23a 63ca
A	2809	LE GRAND PLANE	00ha 19a 70ca
A	2808	LE GRAND PLANE	00ha 15a 45ca
A	2267	LE GRAND PLANE	00ha 02a 57ca
B	2494	DERRIERE LE CHEF LIEU	00ha 06a 59ca
B	2493	45 ROUTE DU GRAND PLANE	00ha 08a 65ca

est actuellement nommée « **ROUTE DU GRAND PLANE** ».

Un extrait de plan cadastral demeure ci-annexé.

Etant ici précisé que cette dénomination figure également dans les sites officiels suivants 

- Cadastre.gouv.fr
- Geoportail.gouv.fr
- Adresse.data.gouv.fr

Cependant, il a été constaté de nombreuses difficultés d'adressage provenant du fait de la confusion avec une autre voie portant un nom similaire savoir le « **CHEMIN DE PLANE** ».

Cette confusion cause des désagréments pour les services de secours, les services postaux, ainsi que pour les résidents et les visiteurs.

Afin de mettre fin à cette situation et de faciliter l'identification précise de cette voie, il est proposé de garder la nomination de « **ROUTE DU GRAND PLANE** », ce qui permettra de lever toute ambiguïté.

A cet effet, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés pour leur confirmer la dénomination de ladite voie, et leur préciser qu'il est essentiel, afin d'éviter toute confusion, de ne pas utiliser le terme de « chemin ».

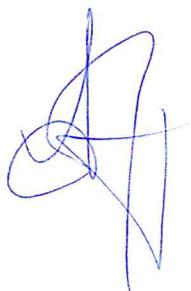
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**Article 1 : DE CONSERVER LE NOM DE « ROUTE DU GRAND PLANE »** à la voie susvisée conformément à la proposition faite par le Maire,

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de cette décision (information des services et administrés concernés, mise à jour des documents officiels etc.)

En Mairie, le 19 septembre 2024  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 19 septembre 2024  
Le Maire,  
François BARBIER

En déléguation  
le M adjoint  
Elisabeth Jollard

